

CONSEIL NATIONAL DE PROTECTION DE LA NATURE

VOTE PAR VOIE DEMATERIALISEE

14 JUIN 2020

DÉLIBÉRATION N° 2020-13

Avis relatif à la demande de renouvellement d'agrément au titre de Conservatoire botanique national du Conservatoire botanique national Sud-Atlantique

Le Conseil national de la protection de la nature,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 134-2 et R. 134-20 et suivants ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R. 133-4 à R. 133-14 ;

Vu la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2017, portant approbation du règlement intérieur du Conseil national de la protection de la nature ;

Vu l'avis du groupe de travail « Flore – CBN »,

Dossier examiné par consultation du GT Flore-CBN du 25/03/2020 au 5/6/2020 suite à l'annulation du GT Flore-CBN du 27 mars 2020 en raison de la crise sanitaire liée au COVID-19 et selon la procédure d'examen mise en place par le GT Flore-CBN le 23 mars 2020.

Saisine du GT Flore-CBN

L'examen de la demande de renouvellement d'agrément du Conservatoire botanique national Sud-Atlantique (CBNSA) au titre de Conservatoire botanique national était inscrit à l'ordre du jour de la séance du 27 mars 2020 du GT Flore-CBN. Cette séance n'ayant pu se tenir en raison de la crise sanitaire liée au COVID-19, ce dossier a fait l'objet d'une consultation des membres du GT Flore-CBN par voie électronique du 25 mars au 5 juin 2020.

Le rapport de Nathalie Machon, en date du 25 mars 2020 et remis aux membres, a servi de base pour l'examen de la demande de renouvellement d'agrément. Le présent avis synthétise les réponses du CBNSA aux questions posées par le GT Flore-CBN, les différentes observations et

contributions des membres du GT Flore-CBN.

Documents examinés

Demande de renouvellement d'agrément au titre de Conservatoire botanique national présentée par le Syndicat mixte Conservatoire botanique Sud-Atlantique pour un agrément sur le territoire suivant : Région Nouvelle-Aquitaine [Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Vienne, Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne et Pyrénées-Atlantiques (hors massif pyrénéen)] par Arnaud DELLU, président, Coralie PRADEL, directrice générale des services et Grégory CAZE, directeur. Rapport, 303 p.

Avis de la DREAL de la Nouvelle-Aquitaine du 13 décembre 2019 concernant la demande de renouvellement d'agrément du CBNSA.

Avis de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes du 13 décembre 2019 concernant la demande de renouvellement d'agrément du CBNSA.

Avis de la DREAL Occitanie de décembre 2019 [non daté] concernant la demande de renouvellement d'agrément du CBNSA.

Rapport de Nathalie Machon, rapporteure du dossier pour le GT Flore-CBN, en date du 25 mars 2020.

[Note de réponse du CBNSA aux questions des membres du Groupe de travail « Flore-CBN » du CNPN en date du 20 mai 2020.](#)

Note de réponse complémentaire de la DREAL de la Nouvelle-Aquitaine aux questions des membres du Groupe de travail « Flore-CBN » du CNPN de mai 2020 [non daté].

Rappel du contexte

Le Syndicat mixte Conservatoire botanique Sud-Atlantique a été agréé « Conservatoire botanique national » par arrêté ministériel du 22 août 2008, publié au Journal officiel de la République française le 12 septembre 2008, sous le nom de « Conservatoire botanique national Sud-Atlantique » (CBNSA).

À la suite de cet agrément initial, la présente demande concerne le premier renouvellement d'agrément du CBNSA.

Analyse de la demande de renouvellement d'agrément

Fonctionnement du CBNSA

Le Conservatoire est un syndicat mixte qui s'est constitué en mai 2006. Depuis la création, il

s'est développé pour arriver à l'heure actuelle à 35 à 40 agents, dans trois sites : le siège à Audenge (Gironde) et deux antennes (Saint-Jean-de-Luz (64) et Mignaloux-Beauvoir (86)). Treize collectivités sont impliquées dans le syndicat mixte : 1 région, 4 départements, 3 EPCI et 5 communes.

La fusion des régions a occasionné certaines perturbations, mais a permis une meilleure harmonisation des activités entre siège et antenne Poitou-Charentes et la mise en œuvre d'activités transversales. La bonne coordination entre les CBNs couvrant la Nouvelle-Aquitaine a permis également au CBNSA d'être l'interlocuteur de la région sur les dossiers de dimension régionale.

Le Conseil scientifique est en renouvellement. Il était jusqu'à 2018 présidé par Didier Alard (Pr. Université de Bordeaux) et est composé de 24 membres. Il s'est réuni une fois par an (sauf 2016 année du déménagement) et est l'occasion d'exposer les bilans annuels du CBNSA.

Le CBNSA s'appuie sur un réseau d'observateurs par département. Les relations avec les sociétés botaniques sont très fortes. Les partages de données se font très bien.

Le siège du CBNSA bénéficie de locaux neufs, lumineux, agréables et fonctionnels, livrés en 2016. Les conditions de travail des personnels sont très satisfaisantes. Il y a encore des aménagements à prévoir (pour la documentation, les herbiers et les jardins). Certaines activités n'ont pu être lancées que récemment (exemple : conservation *ex situ*).

Sur le plan des personnels, le pôle administratif n'est pas assez conséquent, il est en saturation. Il manque au moins ½ ETP pour faire face correctement aux impératifs de l'administration d'une telle structure. Néanmoins, le CBNSA fonctionne.

Des réunions sont organisées tout au long de l'année : réunion de tous les personnels une fois par an en décembre, réunions d'équipes scientifiques 2 ou 3 fois par an, réunions par pôle ou antenne plus fréquentes (à peu près une fois par mois).

Il existe un comité de consultation technique qui permet d'associer les acteurs le plus en amont possible des projets. Il aide à la définition des plans d'échantillonnage, permet d'informer sur les programmes et nouer des contacts.

Implication du CBNSA dans les différentes missions, telles que décrites dans le projet de décret relatif aux conservatoires botaniques nationaux (voir Avis n° 2019-40 du CNPN du 18 décembre 2019)

1. Développement de la connaissance sur la flore et la faune, les végétations et les habitats, aux échelles territoriales, nationales et biogéographiques.

En 2013, certaines parties du territoire d'agrément du CBNSA souffraient d'un gros manque de données, si bien que de très gros efforts ont été faits pour combler les lacunes. Six départements ont fait l'objet d'inventaires systématiques grâce à l'implication des botanistes du CBNSA, de

personnels recrutés pour l'occasion et de bénévoles. Les données ont été récoltées grâce au soutien des départements et de l'État ou des conseils départementaux, le conseil régional et des fonds FEDER.

Les mêmes programmes n'ont pas encore pu être mis en œuvre dans les départements de la Charente, des Deux-Sèvres et de la Vienne faute de moyens financiers.

La collecte des données a été très rigoureusement protocolée, ce qui permet l'acquisition de données de très bonne qualité et utilisables non seulement pour produire des atlas, mais également pour des comparaisons spatiotemporelles.

Au final plus de 2 millions de données nouvelles ont été récoltées entre 2014 et 2019 ce qui permet la constitution d'un socle solide pour la connaissance de la flore de la région et faire émerger les enjeux de conservation pertinents.

Concernant la valorisation des ressources documentaires, le CBNSA continue l'exploitation déjà bien avancée lors de la première période. En 2019, 412 000 données d'origine bibliographique se trouvaient dans la base de données du Conservatoire.

Les programmes d'inventaires systématiques ont également ciblé la prospection d'espèces rares. Grâce à eux, des dizaines d'espèces nouvelles pour le territoire ont été découvertes et une meilleure connaissance des taxons vulnérables a été apportée.

En ce qui concerne la connaissance de la flore non vasculaire et de la fonge, l'activité s'est jusqu'à maintenant focalisée sur les charophytes et les lichens grâce à l'investissement de certains agents. Un premier état des lieux bibliographique sur les lichens de Nouvelle Aquitaine a été dressé en 2017- 2018 ainsi que la liste des lichens déterminants ZNIEFF en 2018. La connaissance des lichens est maintenant une activité qui se développe au CBNSA avec l'appui d'un réseau régional et national.

La connaissance des habitats a également été une priorité de la période passée. Elle repose sur l'activité de trois grands domaines : la typologie des habitats, la cartographie et l'évaluation et le suivi. Elle a été soutenue par la DREAL de la Nouvelle-Aquitaine (DREAL NA) dans le cadre de la politique Natura 2000. Près de 10 000 relevés phytosociologiques ont été réalisés par les phytosociologues du CBNSA sur la dernière période. La typologie s'est concentrée surtout sur la production de référentiels régionaux par grands types d'habitats. Des clés de détermination sont en cours de développement. Un guide des végétations du PNR Périgord-Limousin en partenariat avec ce PNR et le Conservatoire botanique national du Massif central (CBNMC) devrait être publié en 2020. Le catalogue des végétations de la région Nouvelle-Aquitaine est en bonne voie, en collaboration avec les 2 autres CBNs de la région.

Les inventaires concernent également l'évaluation et le suivi de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire, dans le cadre de la politique Natura 2000 avec le soutien de la DREAL NA. Les suivis ont commencé à surveiller les grands milieux d'Aquitaine (lagunes, rives d'étangs arrière- littoraux, pelouses calcicoles, landes et tourbières, dunes et prairies alluviales) grâce à 511 dispositifs de suivis. Ils sont protocolés afin de pouvoir faire l'objet d'analyses

diachroniques. La nouvelle étape consiste à consolider les méthodes et analyser les premières données.

2. Gestion, diffusion et valorisation de données sur la flore, la fonge, les végétations et les habitats.

Le CBNSA a développé sur ses fonds propres une base de données reliée à un système d'information géographique en ligne, grâce à des logiciels libres. Il bénéficie à présent d'un outil à la pointe de la technologie et performant pour accueillir les données et les rendre disponibles à ses interlocuteurs avec une précision qui dépend de la demande. Cet outil est l'Observatoire de la biodiversité végétale de Nouvelle-Aquitaine (OBV-NA), consacré à la flore vasculaire, la bryoflore, les algues, la fonge (champignons et lichens), les végétations, et les habitats sur le territoire de la nouvelle région Nouvelle Aquitaine grâce à un partenariat avec les deux autres CBN pour la partie hors territoire d'agrément du CBNSA.

L'OBV-NA constitue le dispositif public et collaboratif dédié à l'Inventaire du Patrimoine Naturel végétal et fongique de Nouvelle-Aquitaine. Il permet de rassembler, gérer, valider et diffuser les informations produites par les botanistes, de produire des indicateurs et de permettre le porter à connaissance des enjeux flore et fonge. Il assure un rôle de plateforme du SINP en Nouvelle- Aquitaine.

Il est capable de produire des indicateurs sur l'état et l'évolution de la flore et la fonge et permet de porter à connaissance les enjeux dans le cadre des politiques de protection de la nature et de l'aménagement du territoire.

Néanmoins, les données récoltées sont, comme souvent dans les débuts des programmes d'inventaires, hétérogènes entre territoires, observateurs, etc. Un exemplaire programme d'identification des « lacunes de connaissance sur la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine » est mis en place grâce à l'embauche récente d'un biostatisticien utilisant les modèles de niches.

Le CBNSA a accompagné la DREAL NA et le nouveau CSRPN dans la mise en place d'une nouvelle organisation pour l'inventaire et la validation des propositions d'actualisation et de création de ZNIEFF, en synergie avec le programme d'inventaires systématiques. Il accompagne la mise en œuvre

d'ABC sur le territoire des 51 communes du PNR des Landes de Gascogne et les 13 communes de la ComCom de Montesquieu. Il s'est impliqué dans la connaissance de la partie terrestre du littoral et rétro-littoral basque, territoire à forts enjeux.

Un long travail de compilation des données selon la méthodologie de l'UICN a permis la définition de la Liste rouge d'Aquitaine et l'actualisation de celle de Poitou-Charentes. Le CBNSA a également contribué à l'élaboration de la première Liste rouge nationale de la flore vasculaire de France avec les autres CBNs, l'UICN, la FCBN, l'AFB et le MNHN. Il a travaillé sur la liste des espèces déterminantes ZNIEFF de Nouvelle-Aquitaine, et la liste des espèces sensibles au titre du SINP.

Le programme « les Sentinelles du climat » a aussi été mis en œuvre pour définir la liste des espèces sensibles aux changements climatiques. Elle utilise également la théorie des niches et la modélisation via le logiciel MaxEnt. La cartographie des hotspots de biodiversité, basée sur les mêmes outils permet l'identification et la hiérarchisation des sites à forts enjeux.

La liste des espèces exotiques envahissantes de Nouvelle-Aquitaine est en cours d'élaboration à partir des listes existantes pour l'Aquitaine, le Poitou-Charentes et le Limousin.

Pour la cartographie, le CBNSA s'investit notablement depuis 2017. Il a structuré un pôle de compétences géomatiques très à la pointe des dernières technologies grâce au recrutement d'un géomaticien qui opère une veille pointue des outils produits dans le domaine. Ainsi le pôle peut développer des méthodes efficaces de cartographie des végétations/habitats. Il assure un appui technique auprès des opérateurs pour la réalisation des DocObs Natura 2000 et centralise et normalise les cartographies des sites. Il peut également maintenant s'impliquer dans le programme CarHab avec les territoires de la Communauté de communes de Montesquieu et le département de la Dordogne comme territoires pilotes, ainsi que dans le groupe de travail national des séries de végétation.

Jusqu'à maintenant, les conditions d'hébergement puis le déménagement dans de nouveaux locaux (siège), ainsi que le manque de documentaliste ont empêché le CBNSA de gérer convenablement le fond documentaire et les herbiers. Maintenant que les conditions se sont améliorées, les locaux sont à même de rendre possible le rangement et la valorisation des collections. Une documentaliste va bientôt prendre ses fonctions dans ce but. Elle doit gérer, cataloguer et indexer les ressources documentaires. Elle participera également au développement et à la gestion des documents numériques. Pour les herbiers, il s'agit de poursuivre leur emménagement dans les nouveaux locaux, les inventorier et les indexer, et mettre en œuvre leur numérisation, ce qui va constituer une lourde tâche compte tenu des faibles moyens humains disponibles.

3. Contribution à la gestion conservatoire de la flore, de la faune, des ressources phytogénétiques sauvages, des végétations, des habitats et des espaces, et à la restauration écologique.

Durant la période 2014-2018, le CBNSA s'est impliqué dans la mise en œuvre de programmes de conservation *in situ* des taxons et habitats les plus menacés, en lien avec les gestionnaires d'espaces sous la forme de plans territoriaux de conservation. Dans le cadre des plans nationaux d'action, avec la DREAL NA, le CBNSA anime et met en place des actions de conservation pour *Luronium natans*, *Liparis loeselii*, les messicoles et les pollinisateurs sur son territoire d'agrément. Pour améliorer la connaissance des taxons, il a proposé des prospections ciblées. Les méthodes de conservation

utilisées étaient des introductions de semences, des travaux de restauration écologique et décapage/étrépage. Pour les plans pour les groupes d'espèces, il a aidé à définir des listes, rédigé des porter-à-connaissance et donné des directives de gestion. Huit plans territoriaux de conservation ont également été mis en œuvre.

Dans le cadre de ces plans, quelques opérations de translocation ont été réalisées. Pour

une centaine d'espèces rares et menacées, des suivis plus ou moins intenses sont organisés avec le réseau d'acteurs selon des protocoles bien définis.

La conservation *ex situ* est en plein développement suite à l'emménagement dans des locaux appropriés et l'acquisition du matériel nécessaire dont congélateurs, réfrigérateurs et chambres de cultures ainsi que les équipements pour le travail sécurisé des personnels. La banque séminale est encore modeste (124 taxons, 1184 lots) du fait de sa jeune existence, mais les semences sont récoltées dans le respect des prescriptions légales afin de ne pas mettre en péril les taxons sur lesquels elles sont prélevées. La liste des accessions entrant dans la collection ainsi que les données sur leurs capacités de germination une fois qu'elles ont été testées, figurent dans l'OBV-NA (accès réservé au service).

Il manque encore un jardin fonctionnel et des serres pour les expérimentations, la culture d'espèces à faible fertilité, ou pour produire des lots de graines pour l'*ex situ*, ou pour la translocation dans le milieu naturel, ou d'espèces devant faire l'objet d'études taxonomiques approfondies.

4. Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques et de la réglementation aux échelles territoriale, nationale et européenne.

Le CBNSA assure divers appuis techniques auprès des services de l'État et des collectivités pour la mise en œuvre de politiques publiques de protection de la nature et d'aménagement du territoire. Il fournit, chaque fois que demandé, assistance à l'instruction des dossiers de demandes dérogatoires de destruction d'espèces protégées végétales pour le CSRPN ou le CNPN, que ce soit en amont, lors du dépôt du dossier, qu'une fois l'autorisation préfectorale accordée.

Il participe aux conseils scientifiques de conservatoires d'espaces naturels (CEN et CREN). Il est représenté dans les groupes de travail régionaux pour l'élaboration de la Stratégie régionale de la biodiversité et du SINP. Des partenariats sont établis avec la plupart des PNR. Il est un appui aux politiques régionales de préservation des espaces naturels remarquables. Il garantit un cadre méthodologique à visées conservatoires sur les sites. Des démarches plus approfondies sont mises en œuvre dans le cadre de programmes plus spécifiques et locaux.

Au niveau départemental, le CBN est un appui aux politiques ENS. Avec des collectivités plus locales, il fournit les données aux bureaux d'études pour la réalisation des SCoT, PLUi et PLU. Il collabore avec ces collectivités sur le sujet des continuités écologiques.

5. Communication, sensibilisation et mobilisation des acteurs.

Étant donné les autres urgences liées à la connaissance de la flore sur le territoire d'agrément, les actions de communication n'ont pas été considérées comme prioritaires dans la dernière période. D'ailleurs aucun personnel à plein temps n'est en charge de cette activité.

Cependant, l'Observatoire de la biodiversité végétale de Nouvelle-Aquitaine, via son site internet, est de plus en plus en mesure de produire et transférer de l'information vers différentes sortes de publics.

L'équipe du Conservatoire s'adresse régulièrement au grand public sous la forme de participations à des manifestations, conférences, animations, la rédaction de documents, et de

communication dans les médias. Le CBNSA intervient également auprès des pouvoirs publics et des professionnels de l'horticulture, paysagistes, pépiniéristes, aménageurs, jardiniers pour les sensibiliser aux enjeux de préservation de la flore et leur faire connaître les démarches « Végétal local » et « Vraies messicoles » dans lesquelles il est impliqué.

Le CBNSA est engagé dans la formation à destination de professionnels du territoire ou même au niveau national. Il intervient en formation initiale dans des filières de l'enseignement supérieur (universités de Bordeaux et de La Rochelle, Bordeaux Science Agro, et des BTS GPN et lycées). Il participe à la formation professionnelle en accueillant également plusieurs stagiaires par an de différents niveaux et notamment des masters. Il forme à la phytosociologie les animateurs Natura 2000 et les gestionnaires d'espaces naturels.

Il développe les compétences de son réseau d'observateurs en organisant des conférences et des sorties, ainsi que des réunions annuelles dans le cadre des programmes d'inventaires systématiques.

Conclusion

Le CBN Sud-Atlantique présente un bilan très positif dont les points forts sont les suivants :

- Le socle de données sur la flore et les habitats est en bonne voie d'acquisition. Les débuts de travaux sur les lichens sont prometteurs (même si les moyens humains disponibles sont forcément très en deçà des enjeux).
- L'Observatoire de la biodiversité végétale de Nouvelle-Aquitaine (OBV-NA) développé en interne est une très belle réalisation. Le CBNSA se propose de fournir la base de cet outil à d'autres structures, si besoin.
- L'effort consenti par le CBNSA pour développer les outils biostatistiques, en se reposant sur des inventaires bien protocolés, est à souligner. Il valorise de très belle façon la grande masse des données en train d'être recueillie par les naturalistes professionnels et bénévoles.
- Le développement d'un pôle géomatique à la pointe de la technologie permet au CBNSA d'être une référence pour les structures nécessitant un soutien en matière de cartographie d'habitats naturels.

Avis du GT Flore du CNPN

Compte tenu de l'analyse du dossier et des remarques précédentes :

Le **GT Flore-CBN du CNPN** donne un **avis très favorable à la demande de renouvellement d'agrément au titre de Conservatoire botanique national présentée par le Syndicat mixte Conservatoire botanique Sud-Atlantique**, pour le même territoire que lors du précédent agrément : Nouvelle-Aquitaine (anciennes régions Poitou-Charentes et Aquitaine)

sauf zone géographique du massif des Pyrénées [9 départements : Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Vienne, Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne et Pyrénées-Atlantiques hors massif pyrénéen), **ainsi qu'à la demande de la poursuite de la coordination pour la Nouvelle-Aquitaine** en lien avec les deux autres CBNs (CBN Massif central et CBN Pyrénées et Midi-Pyrénées), avec les recommandations suivantes :

- Il serait bénéfique pour la structure, et pour la protection de la biodiversité en général, que tous les départements adhèrent au Syndicat, ainsi que d'autres collectivités infra-départementales. Une réflexion est à mener concernant une modification du territoire d'agrément qui pourrait intégrer l'ancienne région Limousin (départements de la Corrèze, Creuse et Haute-Vienne) pour des raisons de cohérences biogéographique, méthodologique, programmatique, réglementaire, partenariale et de gouvernance.

- Il est nécessaire de mettre au plus vite à jour les statuts des CBNs avec l'ajout de la compétence sur la fonge pour suivre les recommandations de la mission du CGEDD dont le rapport final a été remis en novembre 2019, et le futur décret relatif aux conservatoires botaniques nationaux, portant application de la loi n° 2019-773 du 24 juillet 2019 portant création de l'Office français de la biodiversité. D'autre part, il faudrait consolider l'expertise au sein du CBNSA en visant la pérennisation des postes et le recrutement de nouveaux personnels ayant des compétences spécifiques : mycologie, bryologie, lichénologie, jardins, etc.

- Le pôle administratif n'est pas assez conséquent. Il n'a pas augmenté depuis 2015 alors que le budget à gérer et le personnel des autres services ont augmenté. Il manque au moins ½ ETP pour gérer convenablement la structure. Le poste de documentation est à conforter. Il faudrait rechercher l'équilibre de ratio entre hommes et femmes sur l'ensemble des salariés et dans chaque métier.

- Le renouvellement du Conseil scientifique doit être l'occasion de le rendre plus opérationnel en complétant ses compétences par le recrutement d'un mycologue et en organisant les réunions de manière à favoriser les échanges et discussions sur les différentes orientations possibles.

- La connaissance de la flore est encore inégalement répartie sur le territoire. Des efforts importants sont à consentir dans les départements de la Charente, des Deux-Sèvres et de la Vienne. Il convient donc de convaincre les collectivités concernées de financer ce chantier, ou bien de trouver d'autres fonds à mobiliser.

- La mission de conservation *in et ex situ* reste un peu en retrait par rapport aux besoins. Un partenariat avec des structures de recherche pourrait permettre de bénéficier des dernières découvertes et serait l'opportunité de mener des expérimentations ayant pour objectif d'optimiser ces techniques et ainsi construire un retour d'expérience à l'échelle nationale. Il manque encore un jardin fonctionnel et des serres pour la culture des espèces rares et menacées.

- En tant que telles, peu de recherches académiques impliquent actuellement les personnels ou les données du CBNSA. Il serait souhaitable de développer les liens avec des structures de recherche sur le territoire d'agrément (Universités de Toulouse, Bordeaux ou Poitiers) par exemple en augmentant le nombre d'étudiants accueillis en stage ou en envisageant la possibilité de monter des thèses CIFRE.

- Il paraît important de travailler à l'interopérabilité des bases de données des trois CBNs concernés par la Nouvelle-Aquitaine voire même à celle de tous les CBNs, de valoriser à l'échelle nationale le travail de hiérarchisation des enjeux de conservation mené en Nouvelle-Aquitaine.
- Il faudrait produire davantage de documents synthétiques (atlas floristiques, guides de détermination...). De même la publication des résultats innovants dans des revues scientifiques est à encourager.
- Dans la lignée du travail dans le cadre du Plan national d'actions (PNA) pollinisateurs, il serait souhaitable de développer des approches fonctionnelles de la conservation du patrimoine végétal. La saisie des savoirs ethnobotaniques pourrait être également envisagée, en lien avec les problématiques de cueillettes de plantes médicinales, aromatiques ou à usage en huiles essentielles et des champignons, qui peuvent à terme menacer un certain nombre d'espèces.

Avis du Conseil national de la protection de la nature

Compte tenu de l'analyse du dossier et des remarques précédentes :

Le Conseil national de la protection de la nature émet **un avis favorable** à l'unanimité (18 favorable, 0 défavorable, 0 abstention) à la **demande de renouvellement d'agrément au titre de Conservatoire botanique national présentée par le Syndicat mixte Conservatoire botanique Sud-Atlantique, pour le même territoire que lors du précédent agrément** : Nouvelle-Aquitaine (anciennes régions Poitou-Charentes et Aquitaine) sauf zone géographique du massif des Pyrénées [9 départements : Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Vienne, Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne et Pyrénées-Atlantiques hors massif pyrénéen), **ainsi qu'à la demande de la poursuite de la coordination pour la Nouvelle-Aquitaine en lien avec les deux autres CBNs (CBN Massif central et CBN Pyrénées et Midi-Pyrénées)**, avec les recommandations formulées dans cet avis par le groupe de travail Flore-CBN.

Le président du groupe de travail « Flore – CBN »
Vincent BOULLET



Le président du Conseil national de la
protection de la nature,



Serge MULLER